

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 09 décembre 2020**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11  
- en exercice : 11  
- qui ont pris part à la séance : 11  
- votants 11

Date de convocation : 03/12//2020

Date d'affichage : 03/12/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf décembre deux mil vingt à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : Déclassement de la parcelle F 788**

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public.

Vu la situation de la parcelle F 788 sis 620, Chemin de l'Allier qui n'est plus affecté à un service public depuis 2006,

Vu la réalisation du projet de l'assainissement collectif de la commune en 2006 qui a repris tous les effluents du hameau de l'Allier et de ce fait à désaffecter l'épandage situé sur la parcelle F 788,

Monsieur le Maire propose le déclassement de la parcelle F 788 sis 620, Chemin de l'Allier et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants de déclasser la parcelle F 788 sis 620, Chemin de l'Allier et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Et ont les membres présents signé au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,  
**Jean-Bernard CHARPENEL**